



Régularisation suite non renouvellement titre de séjour

Par **Mouso**, le **13/08/2015 à 12:39**

Bonjour,

Je vous explique ma situation. Je suis entrée en France en tant qu'étudiante en 2008, j'ai obtenu mon diplôme en 2011. Avec la circulaire de Guéant, j'ai dû repartir dans mon pays. J'ai été recrutée par une société de conseil en 2012 et j'ai pu bénéficier d'une procédure d'introduction de salarié. Je suis donc revenue en France en 2012 avec un visa long séjour salarié.

En 2013, j'ai une proposition d'embauche à l'étranger et j'accepte sans pour autant renouveler mon titre de séjour en France.

Mon fiancé (également étranger) travaillant en France, j'ai fait plusieurs allers-retours avec des visas court séjour. Nous nous sommes mariés en France en 2014 et nous avons eu un bébé né en France.

Ne supportant plus l'éloignement avec mon mari, je souhaiterais me réinstaller en France. Ma question est donc, à part le regroupement familial classique (les conditions de logement ne sont pas remplies), quelle autre procédure peut-on engager? Y'a-t-il une possibilité d'être régularisé?

Je précise que mon bébé a un titre d'identité républicain (ce qui m'étonne d'ailleurs vu que seul son père a un titre de séjour).

Merci d'avance de votre réponse